

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

1. Le Comité recommande :
 - i) que l'on mette sur pied une unité interministérielle indépendante de vérification du contrôle des armements; le ministère des Affaires extérieures étant considéré comme le ministère principal, mais qui devra collaborer avec le ministère de la Défense nationale et les autres ministères appropriés;
 - ii) que les ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale engagent du personnel en quantité suffisante pour s'assurer que le Canada est bien représenté, sur place et in situ, aux rondes de négociations sur les forces armées conventionnelles en Europe et sur les mesures d'instauration de la confiance et de la sécurité entre l'Est et l'Ouest;
 - iii) que l'unité de vérification forme des personnes supplémentaires en vue d'exécuter des activités d'inspection et d'observation au moment où une entente sur le contrôle des armements conventionnels aura été conclue, étant donné que les mesures de vérification constitueront certainement un élément important de toute entente; et
 - iv) que l'on engage des ressources suffisantes pour pouvoir vérifier d'autres ententes bilatérales et multilatérales sur le contrôle des armements qui pourraient être conclues dans le futur, concernant les armes chimiques, par exemple. (p. 19)
2. Le Comité recommande que le ministère de la Défense nationale se penche de nouveau sur les conclusions du groupe de travail relatives au cumul des rôles et qu'il examine les besoins en effectifs au-delà de l'an 2000, en vue de réduire les cas de cumul de rôles incompatibles dans les unités d'appui tactique et les unités de soutien au combat. Le Ministère devrait également trouver des moyens de résoudre les problèmes que présente l'affectation incompatible à une tâche double au sein des unités d'armes combattantes des forces terrestres du Canada. (p. 43)
3. Le Comité recommande que le ministère de la Défense nationale étudie les mesures à prendre pour améliorer la qualité de l'instruction de la Milice en général, et des recrues en particulier. Le Comité exprime ses préoccupations